

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-----  
**MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL  
ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS (MTDSRI)**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation (CEPSE)**

**RAPPORT DE PERFORMANCE 2022  
DU MINISTERE DU TRAVAIL,  
DU DIALOGUE SOCIAL ET DES  
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

*Mars 2022*

## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Liste des sigles et acronymes .....</b>	<b>2</b>
<b>Mot de Monsieur le Ministre .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>I. Présentation du ministère.....</b>	<b>7</b>
1) Attributions et organisation du MTDSRI .....	7
□ Les services centraux et déconcentrés.....	8
□ Les organismes sous tutelle : les Institutions de Prévoyance sociale (IPS).....	8
□ Les partenaires sociaux .....	8
2) Les objectifs et priorités du ministère.....	9
3) Les crédits du MTDSRI gestion 2022 .....	9
<b>II. Performances réalisées en 2022.....</b>	<b>11</b>
<b>A. Programme Gouvernance du marché du Travail .....</b>	<b>11</b>
1) Bilan général et résultats.....	11
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus.....	15
3) Exécution budgétaire du Programme.....	21
<b>B. Programme Protection sociale des travailleurs .....</b>	<b>25</b>
1) Bilan général et résultats.....	25
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus.....	29
3) Exécution budgétaire.....	31
<b>C. Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative.....</b>	<b>35</b>
1) Bilan général et résultats.....	35
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus.....	38
3) Exécution budgétaire.....	42
<b>III. Analyse des contraintes.....</b>	<b>45</b>
<b>IV. Perspectives.....</b>	<b>45</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>48</b>

## Liste des sigles et acronymes

<b>ACBEP</b>	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics de l'Etat
<b>AE</b>	Autorisation d'engagement
<b>AMO</b>	Assurance Maladie Obligatoire
<b>ANACMU</b>	Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle
<b>ARCOP</b>	Autorité de Régulation de la Commande Publique
<b>BICIS</b>	Banque international pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BRT</b>	Bus Rapide Transit
<b>CASE</b>	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques
<b>CCNI</b>	Convention collective nationale interprofessionnelle
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEPSE</b>	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental
<b>CHST</b>	Comité d'hygiène et de Sécurité au travail
<b>CIDIG</b>	Centre d'Information et de Documentation sur les Institutions et la Gouvernance
<b>CIPRES</b>	Conférence internationale de la Prévoyance sociale
<b>CIT</b>	Conférence internationale du Travail
<b>CMS</b>	Crédit Mutuel du Sénégal
<b>CNES</b>	Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
<b>CNLS</b>	Conseil national de lutte contre le Sida
<b>CNP</b>	Conseil national du Patronat
<b>COSRISS</b>	Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale
<b>CP</b>	Crédit de Paiement
<b>CPM</b>	Cellule de Passation des Marchés
<b>CSA</b>	Confédération des Syndicats autonomes du Sénégal
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité sociale
<b>DAGE</b>	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
<b>DASMO</b>	Déclaration annuelle sur la situation de la main-d'œuvre
<b>DGTSS</b>	Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>DMTA</b>	Direction du Matériel et du Transit administratif
<b>DPPD</b>	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
<b>DPS</b>	Direction de la Protection sociale
<b>DRI</b>	Direction des Relations avec les Institutions
<b>DRP</b>	Demande de renseignement et de prix
<b>DRTOP</b>	Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles
<b>DSTE</b>	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
<b>EMN</b>	Entreprises multinationales
<b>GESTAM</b>	Système de Gestion de l'Assurance Maladie
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>HCCT</b>	Haut Conseil des Collectivités territoriales
<b>ICAMO</b>	Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire
<b>ICTSS</b>	Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale
<b>IPM</b>	Institution de Prévoyance Maladie
<b>IPRES</b>	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>IPS</b>	Institution de Prévoyance sociale
<b>IRTSS</b>	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>LFI</b>	Loi de finances initiale
<b>LFR</b>	Loi de finances rectificative
<b>LPSD</b>	Lettre de Politique sectorielle de Développement

<b>MSNAS</b>	Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal
<b>MTDSRI</b>	Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement durable
<b>OFNAC</b>	Office national de Lutte contre la Corruption
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>PAP</b>	Projet annuel de Performance
<b>PAP2A</b>	Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré
<b>PNOSUP</b>	Politique nationale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle
<b>PNRDS</b>	Programme national de Renforcement du Dialogue social
<b>PPTD</b>	Programme Pays pour le Travail décent
<b>PREAC</b>	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PTA</b>	Plan de travail annuel
<b>RAC</b>	Revue annuelle conjointe
<b>RAST</b>	Rapport annuel des Statistiques du Travail
<b>RDBS</b>	Rapport DASMO et Bilans sociaux
<b>RENAFES</b>	Réseau national des femmes travailleuses du Sénégal
<b>RSPC</b>	Régime simplifié pour les Petits Contribuables
<b>SENUM SA</b>	Sénégal Numérique
<b>SGG</b>	Secrétariat Général du Gouvernement
<b>SIAMO</b>	Système d'information de l'Assurance maladie obligatoire
<b>SIGFIP</b>	Système intégré de Gestion des Finances publiques
<b>SONATEL</b>	Société Nationale des Télécommunications
<b>SOSTE</b>	Système pilote d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants
<b>SRPD</b>	Service des Relations publiques et de la Documentation
<b>SSPP</b>	Société sénégalaise de presse et de publications
<b>SST</b>	Santé et Sécurité au Travail
<b>SYGECTRA</b>	Système de gestion des contrats de travail
<b>SYGERAM</b>	Système de gestion des rapports mensuels
<b>SYGIET</b>	Système de gestion de l'Immatriculation des Entreprises et des Travailleurs
<b>SYGMAP</b>	Système de gestion des marchés publics
<b>TDR</b>	Termes de références
<b>TER</b>	Train express régional
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>TPE</b>	Très petites entreprises
<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
<b>UPI</b>	Unités de Production informelles



## **Mot de Monsieur le Ministre**

C'est pour mettre résolument notre pays sur la voie d'un développement durable permettant d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2035 que notre pays s'est doté du Plan Sénégal Emergent (PSE) cadre de référence de la politique économique et sociale, déclinée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky Sall.

Les exigences induites par cette stratégie de pilotage des politiques publiques installant le Sénégal dans la trajectoire de l'émergence ont conduit au choix de l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le but recherché étant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, ainsi que la cohérence et la transparence budgétaire ; le tout s'appuyant sur une démarche de performance.

Pour notre département ministériel en charge des secteurs du Travail, du Dialogue social et des Relations entre l'exécutif et les autres institutions de la République, les interventions se déroulent à travers trois programmes : la Gouvernance du marché du Travail, la Protection sociale des travailleurs, le Pilotage, la coordination et la gestion administrative.

Le présent Rapport Annuel de Performance de l'année 2022(RAP) du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) est le deuxième du genre après celui de 2021. Il rend compte de la mise en œuvre des Projets annuels de performance (PAP) de 2022 des programmes du département et présentent in fine les réalisations et les résultats du suivi de la performance de chaque programme, par l'entremise des indicateurs de performance renseignant les niveaux atteints, faisant l'analyse critique des écarts et indiquant les perspectives envisagées.

Il ressort de la lecture de ce RAP 2022 que des progrès ont encore été réalisés qui consolidera et améliorera les importants résultats obtenus jusque-là en termes de promotion d'un environnement des affaires attractif, de respect de la législation sociale, de renforcement de la paix sociale, d'extension du taux de couverture de la protection sociale des travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle, de coordination des activités du gouvernement et des Institutions.

Cette qualité des résultats enregistrés dans les actions publiques sectorielles est le fruit de la bonne synergie et des efforts cumulatifs consentis par toutes compétences mobilisées au sein de notre département. Nous la devons aussi à l'implication à nos côtés, des partenaires sociaux, techniques et financiers (BIT, GIZ, AFD), tous conscients des enjeux et engagés à relever les défis de l'émergence économique et sociale du Sénégal.

Je voudrais à cet égard les confondre tous dans mes plus profonds et sincères remerciements.

Assurément, il y a des pas supplémentaires à fournir, encore et toujours, pour une meilleure maîtrise des outils de planification, de suivi et d'évaluation de nos programmes.

Il demeure que c'est en cherchant à toujours renforcer cette synergie collective et cet engagement sans faille que nous réussirons à installer, dans la durée, notre département dans la gestion des budgets-programmes axée sur la transparence et la performance, afin de nous projeter de façon continue et accélérée sur la voie du développement, du progrès économique et du bien-être social tels que déclinés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

**Le Ministre du Travail, du Dialogue social  
et des Relations avec les Institutions**

**Samba SY**

## **Introduction**

La gestion budgétaire, au titre de l'année 2022, a été marquée par un environnement socio-économique bouleversé par des événements particuliers ayant eu des répercussions sur les orientations stratégiques retenues dans la programmation initiale. Il s'agit, entre autres, du conflit russo-ukrainien ayant entraîné des tensions inflationnistes sur l'économie, des impacts de la pandémie de la covid-19, des difficultés d'approvisionnement en produits énergétiques et alimentaires de base ou énergétiques.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, conformément à sa vision fondée sur celle du PSE : « Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique », a mis en œuvre, durant l'année 2022, dans le cadre de la relance de l'économie à travers le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré de la phase II du PSE (PAP2A), les activités planifiées dans les Projets annuels de performance (PAP) et les Plans de travail annuels (PTA) de ses trois Programmes que sont : la Gouvernance du marché du Travail, la Protection sociale des travailleurs et le Pilotage, coordination et gestion administrative.

Le présent rapport, qui s'inscrit dans une démarche de redevabilité et de reddition des comptes, fait le point, au titre de l'année 2022, de l'exécution technique et budgétaire des Programmes du Ministère.

Il est structuré autour de quatre parties portant respectivement sur la présentation du ministère, les performances réalisées en 2022 par chaque programme, l'analyse des contraintes et enfin les perspectives.

## **I. Présentation du ministère**

### **1) Attributions et organisation du MTDSRI**

Conformément au décret n° 2022-1803 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du travail, du Dialogue social et des Relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines.

Au titre du Travail et du Dialogue social, il représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception, de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

Le Ministre veille à la qualité des relations professionnelles entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de protection du travailleur et de promotion de la compétitivité de l'économie.

Il est garant du libre exercice des droits syndicaux et des autres principes et droits fondamentaux au travail, conformément aux engagements internationaux du Sénégal. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs-travailleuses pour favoriser le dialogue social, impulser la négociation collective entre ces deux catégories d'acteurs sociaux et veiller à la mise en œuvre du *Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique* évoqué dans le PSE.

Il met en œuvre une politique de couverture sociale des travailleurs-travailleuses, assure la tutelle technique des Institutions de Prévoyance sociale et veille à la bonne gouvernance administrative, technique et financière desdites institutions.

Au titre des Relations avec les Institutions, il apporte son concours aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale, au Haut Conseil des Collectivités territoriales et au Conseil économique, social et environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement.

En collaboration avec le Secrétariat général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et le Conseil Economique, Social et Environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats.

En liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

Concernant l'organisation du MTDSRI, elle résulte des dispositions du décret n° 2022-1777 du 22 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Il convient de relever qu'en sa séance du mercredi 22 mars 2023, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant organisation du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Le MTDSRI comprend :

➤ **Le Cabinet et les services et organismes rattachés**

- l'Inspection interne ;
- la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- le Haut Conseil du Dialogue social ;
- le Service des Relations publiques.

➤ **Le Secrétariat général et les services rattachés**

- la Cellule de Passation des Marchés publics ;
- la Cellule des Affaires juridiques ;
- la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- la Cellule du Genre et de l'Equité ;
- la Cellule de l'Informatique ;
- le Bureau des Archives et de la Documentation ;
- le Bureau du Courrier commun.

➤ **Les services centraux et déconcentrés**

Les Directions sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale et la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes), des services rattachés (l'Inspection médicale du Travail et le Bureau administratif et financier) et des services déconcentrés (les Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale, l'Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale de Rufisque, l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar et l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone économique spéciale).

➤ **Les organismes sous tutelle : les Institutions de Prévoyance sociale (IPS)**

Le MTDSRI exerce une tutelle technique sur les Institutions de prévoyance sociale qui assurent la gestion des régimes obligatoires de sécurité sociale des salariés régis par le Code du Travail et par le Code de la Marine marchande, notamment la Caisse de Sécurité sociale (CSS), l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO) et les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM).

➤ **Les partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux sont les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de travailleurs, qui sont les deux autres acteurs du tripartisme à côté du Gouvernement.

#### ➤ **Les organisations d'employeurs**

Les organisations d'employeurs sont des acteurs de premier plan du monde du travail participant activement aux rencontres de consultations, de discussions et de négociations organisées dans les entreprises au sein des branches professionnelles et au niveau intersectoriel, avec ou sans l'intervention de l'Etat. Les organisations d'employeurs les plus représentatives, sur la base de l'enquête de 1998, sont le Conseil national du Patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES).

#### ➤ **Les organisations de travailleurs**

Les centrales syndicales de travailleurs répertoriées au niveau national sont au nombre de vingt-quatre (24). La représentativité des centrales syndicales de travailleurs se fait sur la base d'élections générales de représentativité tous les cinq (05) ans. Comme pour le patronat, les organisations les plus représentatives sont les interlocutrices privilégiées du Gouvernement et des autres acteurs du dialogue social et de la négociation collective.

Dans le secteur public de l'Education et de la Formation, des élections avaient permis en 2017 de désigner les syndicats professionnels les plus représentatifs pour une durée de cinq (05) années. De nouvelles élections par vote électronique au niveau dudit secteur viennent de consacrer les syndicats les plus représentatifs.

## **2) Les objectifs et priorités du ministère**

L'objectif global poursuivi par la Lettre de Politique sectorielle du MTDSRI est de « **contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises** ».

Cet objectif s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- amélioration de la gouvernance du marché du travail ;
- renforcement de la protection sociale des travailleurs ;
- amélioration du pilotage institutionnel du secteur.

A chacune de ces orientations correspond un programme qui opérationnalise la politique sectorielle. Les programmes du Ministère sont :

- **Programme 1 : Gouvernance du marché du Travail ;**
- **Programme 2 : Protection sociale des travailleurs ;**
- **Programme 3 : Pilotage, coordination et gestion administrative.**

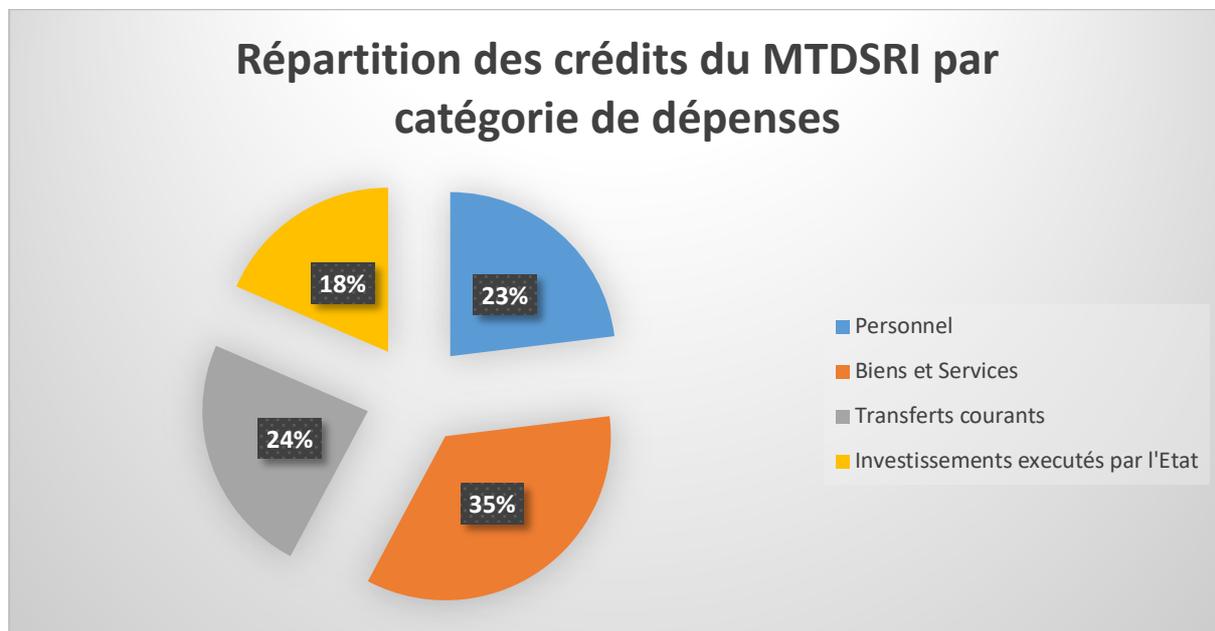
La coordination des Programmes budgétaires est assurée par le Secrétaire général du Ministère.

## **3) Les crédits du MTDSRI gestion 2022**

Les crédits du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, pour la gestion 2022 ont été arrêtés à la somme de **cinq milliards six cent quatre-vingt-un millions quarante-six mille trois cent trente-six (5 681 046 336) FCFA** contre **quatre milliards sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente un mille deux cent sept (4 753 431 207) FCFA, en 2021**, soit une hausse de **neuf cent vingt-sept millions six cent quinze mille cent vingt-neuf (927 615 129) FCFA** en valeur absolue et **20 %** en valeur relative.

Hors dépenses de personnel, ces crédits s'élevaient en 2022 à **quatre milliards trois cent soixante-onze millions sept cent trois mille six cent quatorze (4 371 703 614) FCFA**.

La répartition de ces crédits budgétaires par catégorie de dépenses et par programme est illustrée dans les graphiques suivants :

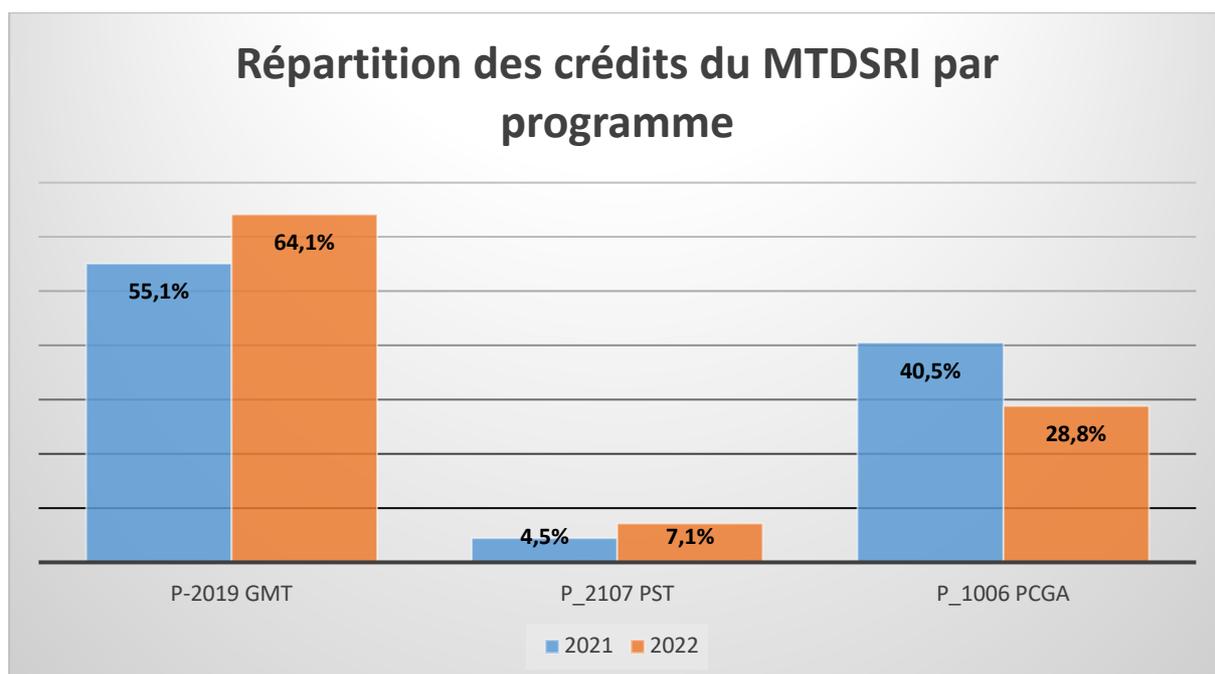


Les crédits du ministère en 2022 étaient constitués de 23% de dépenses de personnel contre 29 %, en 2021, soit une baisse de 6 points.

Les dépenses de biens et services représentaient 35 % du budget contre 30 % en 2021, d'où un bond de 5 points.

Les dépenses d'investissement représentaient 18% en 2022 contre 21 % en 2021, d'où une baisse de 3%.

Les dépenses de transferts courants sont passées de 20 % en 2021 à 24 % en 2022, ce qui constitue un bond de 4 points.



**Le Programme Gouvernance du marché du Travail (PGMT) est doté de 64,1% des crédits du département en 2022 (contre 55,1 % en 2021).**

**Le Programme Protection sociale des travailleurs (PPST) a englobé 7,1% de l'enveloppe budgétaire (contre 4,5% en 2021).**

**Le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative (PPCGA) est doté de 28,8% (contre 40,5% l'année précédente).**

Ce déséquilibre budgétaire entre les programmes s'explique par le fait que le PGMT regroupe en son sein, outre une Direction générale, deux directions et les services déconcentrés, les transferts alloués au Haut Conseil du Dialogue social ainsi que les subventions dédiées aux centrales syndicales de même que la dotation au titre de la prime de lutte contre l'évasion sociale.

Concernant le programme pilotage, ses crédits ont baissé de 11,7% entre 2021 et 2022, ceci est dû en partie à la réduction de moitié des crédits d'investissement du projet « construction et réhabilitation des ITSS ».

**Pour l'ensemble, les crédits ouverts d'un montant global de 4 619 303 614 FCFA ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 4 245 939 740, soit 92 % au 31 décembre 2022.**

## **II. Performances réalisées en 2022**

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a affecté l'exécution normale de la programmation initiale, le MTDSRI, a enregistré en 2022, malgré des ressources budgétaires limitées, des résultats importants qu'il convient d'apprécier à leur juste valeur. Ces acquis ont été rendus possibles par la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources financières et matérielles, ainsi que la compétence des ressources humaines des trois programmes budgétaires du département.

### **A. Programme Gouvernance du marché du travail**

Ce programme a pour objectif de redynamiser le dialogue social et la négociation collective, de renforcer le cadre et les moyens d'intervention de l'administration du Travail et d'améliorer le système d'information sur le marché du Travail.

#### **1) Bilan général et résultats**

Durant l'année 2022, le programme a connu des résultats satisfaisants dans chacune de ses composantes.

##### **➤ Le dialogue social et la négociation collective**

En termes de redynamisation de la négociation collective, l'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur de deux nouvelles conventions collectives dans le secteur de la boulangerie et le sous-secteur du transport routier d'hydrocarbures, ce qui a influencé la dénonciation de celles concernant notamment les secteurs des assurances et des auxiliaires de transports.

Ainsi, une commission mixte paritaire a été instituée pour mener les négociations sur le projet de nouvelle convention collective nationale des auxiliaires de transports à la place de l'ancienne

datant de 1957 et une autre est en cours de mise en place avec la dénonciation partielle de la Convention collective des Assurances du Sénégal du 30 juillet 1977.

La tenue d'une rencontre dans le secteur de l'enseignement privé a permis de dessiner les contours de la composition de la commission mixte paritaire chargée de mener les négociations pour la révision de la prime de résidence et celle pour la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, il convient de noter la mise en œuvre du Plan national de Renforcement du Dialogue social (2021-2024) qui devrait permettre la réactualisation des conventions collectives obsolètes ou la signature de nouvelles conventions dans les secteurs qui en sont dépourvus.

Dans le cadre dudit plan, les objectifs d'appropriation du dialogue social par tous les acteurs et le renforcement des capacités de ces derniers ont été poursuivis dans divers secteurs et dans beaucoup de régions. A Dakar, Thiès, Saint-Louis et Kaolack, 400 acteurs (délégués du personnel, représentants syndicaux et employeurs) dont 99 femmes ont été formés dans les secteurs de l'enseignement privé, des télécommunications, de la presse, du nettoyage, des collectivités territoriales, de la santé, des transports routiers etc.

Un élan de vulgarisation et de partage des différentes conventions collectives signées entre 2018 et 2021 a permis une meilleure appropriation de ces instruments. Les sessions de formation ont été l'occasion de revenir avec les partenaires sociaux sur les innovations induites par la signature de nouveaux accords collectifs notamment ceux du nettoyage, de la presse, de l'enseignement privé, etc.

De même, le rapport sur le traitement des cahiers de doléances, déposé à l'occasion de la célébration de la Fête internationale du Travail du 1er mai 2021, a fait ressortir les progrès accomplis par notre système national de dialogue social, dans les secteurs privé et public. Les résultats des négociations générales et sectorielles ont montré d'importants acquis concernant la promotion du dialogue social et de la négociation collective, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que la protection et le soutien aux entreprises nationales. Le rapport sur le traitement des cahiers de doléances 2021 a été édité en 500 exemplaires et remis aux ministères et aux partenaires sociaux.

La gestion des conflits collectifs de travail a aussi connu des succès sanctionnés par des procès-verbaux de conciliation.

A titre d'illustration, on peut citer les conflits collectifs concernant l'Office national de l'Assainissement, la Sen'Eau, Expresso Sénégal, BICIS, SSPP « Le Soleil », SONATEL, Autoroute du Sénégal, Autoroute de l'Avenir, Crédit Mutuel du Sénégal, Pamecas, etc. Ces efforts ont permis de consolider globalement un climat social stable, comme en attestent les différents baromètres sociaux produits sur toute l'année.

### ➤ **La Réforme de la législation du travail**

L'année 2022 a été marquée par le processus enclenché pour la réforme du Code du Travail. Ladite réforme s'inscrit dans le cadre du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) qui vise notamment à améliorer la situation des investissements.

En outre, le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP2A) a retenu 16 chantiers de réformes pour assainir l'environnement des affaires et impulser davantage les investissements privés. Parmi ces chantiers, figure en bonne place la réforme du Code du Travail.

Afin de mener cette réforme, un comité de pilotage a été institué par arrêté n° 019783 du 15 juin 2021 du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions. Ledit

comité a tenu les 7 mars et 18 juillet 2022 deux ateliers au cours desquels plusieurs pistes de réforme ont été identifiées et discutées.

Par la suite, un comité technique, dont la mission principale est de rédiger et soumettre au comité de pilotage le premier draft de l'avant-projet de Code du Travail, a été mis en place. **Suite à son installation, lors de l'atelier du 19 octobre 2022, le comité technique a tenu, du 14 au 16 décembre 2022 un deuxième atelier au cours duquel, il a proposé l'introduction, la modification ou l'abrogation d'une soixantaine de dispositions du Code du Travail.**

En outre, la législation nationale comportait quelques insuffisances en matière de non-discrimination et d'égalité en termes d'emploi, mais également, de protection de la femme enceinte. La réforme s'est traduite par l'adoption de dispositions relatives à la non-discrimination permettant un accès équitable des femmes au marché du travail, l'insertion dans le Code du Travail de dispositions interdisant le licenciement des femmes salariées en raison de leur état de grossesse, et la révision de l'article L.142 du Code du Travail, ainsi que des dispositions de l'arrêté n°52-54/IGTLS/AOF relatif au travail des femmes et des femmes enceintes, en vue de supprimer les restrictions au travail des femmes.

C'est ainsi que des textes sur l'autonomisation des femmes ont été adoptés. Il s'agit de:

- **la loi n°2022-02 du 14 avril 2022 complétant certaines dispositions de la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail relatives à la protection de la femme en état de grossesse ;**
- **la loi n°2022-03 du 14 avril 2022 révisant et complétant certaines dispositions de la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail, relative à la non-discrimination;**
- **du décret n°2021-1469 du 03 novembre 2021 relatif au travail des femmes enceintes.**

A la suite de l'adoption de ces textes, un premier atelier de vulgarisation a été organisé à l'attention des agents du Ministère en charge du Travail, des ministères intervenant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes (ministères en charge de la Femme, de la Justice et de l'Economie) ainsi que des partenaires sociaux. Il s'est agi de présenter aux participants, au nombre de cinquante, le contexte et les justifications de la réforme mais également le contenu de celle-ci, notamment les innovations apportées par ces nouveaux textes.

### ➤ **La promotion des normes internationales du Travail**

Le Sénégal, conformément à ses engagements internationaux, produit régulièrement des rapports sur les normes internationales du travail.

Ainsi, au titre de l'article 19 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT), un rapport portant uniquement sur la Convention n°156 et la recommandation n°165 a été élaboré et partagé avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Après cette phase de consultation, ledit rapport a été transmis au BIT dans les délais requis (le 28 février 2022).

S'agissant des rapports sur l'application des conventions ratifiées au titre de l'article 22 de la constitution de l'OIT, le Gouvernement du Sénégal les a transmis au BIT, après le partage avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, entre le 1er juin et le 1er septembre 2022. Ils ont porté sur les conventions suivantes :

- la convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ;
- la convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 ;

- convention (n°144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976;
- la convention (n°122) sur la politique de l'emploi, 1964.

Par ailleurs, la préparation de la participation du Sénégal à la Conférence internationale du Travail a été bien menée. La délégation conduite par le Ministre chargé du Travail a pris part à cette importante rencontre annuelle du monde du travail à Genève du 27 mai au 11 juin 2022.

A cette occasion, la commission chargée de la discussion générale a réfléchi sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire (ESS). Le rapport de l'OIT sur « Travail décent et économie sociale et solidaire » s'est inspiré des législations nationales en matière d'ESS et notamment, de la loi d'orientation de l'Economie sociale et solidaire de notre pays.

### ➤ **La lutte contre les pires formes de travail des enfants**

La célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants en 2022 a été l'occasion d'organiser une manifestation dans la région de Kolda où des enfants travaillent dans le secteur agricole, dans le transport routier (cocher ou conducteur de moto), et également dans le secteur du BTP, avec comme thème « rôle de la protection sociale dans l'élimination du travail des enfants ». Cette journée du 13 juin 2022 a été marquée par des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation à l'endroit des populations et des décideurs publics, aux fins de contribuer à la prévention et à la protection des enfants contre les pires formes de travail.

Dans ce même ordre d'idées, l'objectif de mise à niveau sur les outils et moyens de lutte contre les pires formes de travail des enfants a été poursuivi à travers une session de renforcement de capacités des différents chefs de services des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, ainsi que des partenaires locaux en matière de lutte contre le travail et l'exploitation des enfants, des acteurs du secteur informel, des maîtres artisans et des ONG partenaires. Cette session de formation a été l'occasion de rappeler les dispositions juridiques relatives à l'interdiction des pires formes de travail des enfants, d'échanger sur les contours du concept « travail des enfants » et enfin de partager une fiche de collecte de données sur les enfants en situation de travail.

Il est à noter aussi l'évaluation du Plan cadre national de lutte contre le travail des enfants 2012-2016.

### ➤ **Les statistiques du travail**

Le système d'information sur le marché du travail s'est enrichi en 2022 avec l'élaboration du rapport annuel des statistiques du travail (RAST) de 2021. Ce document, en plus de constituer un important outil d'appui décisionnel dans le cadre de la bonne gouvernance du marché du travail, sert aussi de baromètre des performances réalisées par le département en matière de Travail et de Protection sociale. **En effet, l'édition de 2021, révèle, entre autres, la création de 2027 entreprises ayant généré 8211 nouveaux emplois.**

**En outre, les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale ont visé 69 866 contrats de travail, auxquels s'ajoutent 1302 contrats de travail de travailleurs déplacés visés par la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS).**

Les Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS) ont également été saisis de différends individuels de travail aux fins de tentatives de conciliation. **Le règlement des différends individuels de travail a abouti à 837 procès-verbaux (PV) de conciliation totale, 668 PV de non conciliation et 52 PV de conciliation partielle. Les conciliations totales et partielles des différends individuels de travail traités par les ITSS ont permis aux requérants de percevoir 421 672 467 francs CFA en termes de droits.**

Les ruptures à l'amiable des relations de travail encadrées ou enregistrées par les ITSS ont également permis aux travailleurs de percevoir **8 615 865 688 francs CFA**.

**Pour ce qui est des contrôles d'entreprises effectuées par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale (ITSS), 2918 visites ont été enregistré en 2022.**

En plus du Rapport annuel des statistiques du travail (RAST), il a aussi été produit le Rapport sur les bilans sociaux et les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre (RDBS) de l'année 2020. La pertinence de cet outil réside, entre autres, sur le fait qu'il complète le RAST en ce sens qu'il retrace des données non prises en compte dans le document précité. En effet, il fait ressortir notamment, les effectifs de travailleurs des établissements dépositaires de bilans sociaux et de DASMO sur l'année N et N -1, les rémunérations versées par lesdits établissements à leurs travailleurs, les dépenses en moyens de protection individuelle et collective faites par les établissements au profit de leurs travailleurs, la syndicalisation des travailleurs et les obstacles rencontrés par les entreprises ayant déposé un bilan social et une DASMO.

#### ➤ **La dématérialisation des procédures**

L'année 2022 a aussi été le cadre temporel du lancement de la phase pilote de l'utilisation de la plateforme de dématérialisation de l'enregistrement des contrats de travail à l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale de Dakar. **Depuis le lancement (05 mai 2022) jusqu'au mois de janvier 2023, 15 118 contrats de travail ont été soumis à travers la plateforme.**

Il est prévu une évaluation de la phase pilote en janvier 2023 afin de déterminer les insuffisances et de recueillir les propositions d'amélioration ; cela permettra, in fine, d'affiner la plateforme et de l'élargir aux autres ITSS.

**Les procédures de dépôt et de traitement du bilan social, de la DASMO et de l'attestation de régularité sont également ciblées pour être dématérialisées dans le courant de l'année 2023.**

Ainsi, en 2023, il s'agira de poursuivre la dynamique d'amélioration du système d'information sur le marché du travail en faisant davantage focus sur la dématérialisation des procédures de la DGTSS. En effet, outre la production des rapports (RAST et RDBS), il s'agira de finaliser la dématérialisation des procédures de dépôt et de traitement du bilan social, de la DASMO et de l'attestation de régularité mais aussi d'entamer la dématérialisation de la procédure de dépôt et de traitement des contrats de travail des travailleurs déplacés gérés par la DGTSS.

La recherche de financement sera également poursuivie afin de prendre en charge les activités non couvertes par le budget notamment le répertoire des entreprises du Sénégal.

## **2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus**

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités du programme sont ainsi présentés :

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalisation n n-2 (2021)	Cibles n-1 (2022)	Réalisation n n-1 (2022)	Comparaison n-1/n-2 (2022/2021)		Comparaison cible/réalisation (n-1)	
		A	B	C	Ecart exécution n-1/n-2 (D=C-A)	Evolution (D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution (C/B)
Contribuer par le dialogue social et le tripartisme à l'instauration d'une stabilité sociale durable propice à la promotion du travail décent et à l'émergence économique	Disponibilité du compte rendu de l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2021	1	1	1	0	0%	0	100%
	Disponibilité du rapport sur le traitement des cahiers de doléances	1	1	1	0	0%	0	100%
	Nombre de conventions collectives vulgarisées	4	7	4	0	0%	-3	57%
	Nombre de conventions collectives signées	2	5	0	-2	-100%	-5	0%
	Nombre de CMP installées	2	5	1	-1	-50%	-4	20%
	Nombre de secteurs sensibilisés		5	3	3		-2	60%
	Projet définitif du PNSSEE 2 disponible				0		0	
	Nombre de délégués du personnel formés		500		0		-500	0%
	Nombre de responsables syndicaux formés		100		0		-100	0%
	Nombre d'employeurs formés		25		0		-25	0%
	Disponibilité du rapport sur les conventions non ratifiées et les recommandations, de 2022, au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT	1	1	1	0	0%	0	100%
	Transmission du rapport sur les conventions ratifiées de 2022, au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT	1	1	1	0	0%	0	100%
	Nombre de contrôles d'établissements effectués	2918	5375	5168	2250	77%	-207	96%
Nombre d'élections de délégués du personnel supervisées ou enregistrées	344	331	286	-58	-17%	-45	86%	

	Nombre de Bilans sociaux et DASMO collectés	738	2591	1249	511	69%	-1342	48%
	Disponibilité du rapport de l'atelier de renforcement de capacités des agents de l'administration du Travail sur le système de contrôle des normes internationales du Travail (NIT)		1		0		-1	0%
	Nombre de projets de textes d'application du Code du Travail disponibles	2	3	3	1	50%	0	100%
	Transmission de l'avant-projet de Code du Travail		1		0		-1	0%
	Disponibilité du Plan de formation		1	1	1		0	100%
	Tenue d'un atelier de formation des Inspecteurs et Contrôleurs du Travail sur la collecte et le traitement de données en matière de lutte contre le travail des enfants dans les servitudes domestiques, le travail agricole et le transport urbain.		1	1	1		0	100%
	Rédaction d'un rapport sur les pires formes de travail dans les servitudes domestiques, le travail agricole et le transport urbain		1	0	0		-1	0%
	Tenue de l'atelier d'évaluation du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage.		1	0	0		-1	0%
	Nombre de PV du CCNTSS et lettres de transmission au SGG du projet de décrets révisant le cadre juridique de l'apprentissage et du stage				0			
	Tenue de l'atelier de renforcement des capacités des agents de l'administration du travail et des partenaires sociaux en matière de lutte contre le travail des enfants		1	1	1		0	100%
	Organisation de la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants	1	1	1	0	0%	0	100%
Améliorer les moyens	Disponibilité du rapport annuel des statistiques du travail (RAST) de 2021	1	1	1	0	0%	0	100%

d'intervention et le système d'information sur le marché du travail	Mise en ligne de la version 3 du SYGIET		1	0	0		-1	0%
	Disponibilité du rapport sur les DASMO et bilan sociaux de 2019		1	0	0		-1	0%
	Disponibilité du rapport sur les DASMO et bilan sociaux de 2020		1	1	1		0	100%
	Nombre de DASMO et bilans sociaux (2021) collectés	738	2591	1156	418	57%	-1435	45%
	Disponibilité du plan d'action du projet de dématérialisation de la procédure relative à la délivrance de l'attestation de régularité	0	1	1	1		0	100%

## ➤ JUSTIFICATION DES ECARTS

Le processus de réforme du Code du Travail suit son cours. Cependant, une réforme de cette envergure nécessite de larges concertations avec les partenaires sociaux, impliquant de nombreuses rencontres sur une durée relativement longue.

Concernant la négociation et la signature des conventions collectives, l'écart constaté est du fait d'un timide élan de dénonciation et de l'absence de projet de convention collective par les partenaires sociaux. Ces derniers sont appelés à dénoncer celles existantes et à proposer des projets de textes sur lesquels porteront les négociations. Le Ministère du Travail, dans son rôle d'impulsion du dialogue social et de la négociation collective, crée les conditions favorables à la mise en place de règles consensuelles de gouvernance des relations de travail.

Relativement au projet d'élaboration d'un nouveau plan cadre national de prévention et d'élimination du travail des enfants, le département s'est heurté à un problème de contractualisation entre la GIZ et le cabinet désigné à cet effet.

Concernant les bilans sociaux et les DASMO, on note un retard dans la production des rapports de 2019 et 2020. Cependant, les données collectées sont déjà saisies et la phase d'exploitation devant aboutir à la tabulation est déjà entamée. Au terme de la tabulation, il sera procédé à l'analyse des tableaux et à l'édition du rapport sur les bilans sociaux et les DASMO de 2019.

Pour ce qui est de la collecte des bilans sociaux et des DASMO de 2020, l'écart noté entre les données de la cible prévue et la réalisation s'explique par la faiblesse des dépôts par les établissements, ceci malgré les efforts déployés par les services de la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, notamment les ITSS. A cela s'ajoute la faiblesse des sanctions en cas de non dépôt de ces outils statistiques.

A propos des ateliers de formation prévus sur l'utilisation de la plateforme de dépôt et de traitement de l'attestation de régularité, du bilan social et de la DASMO ainsi que de l'atelier de partage et de lancement de ladite plateforme, ils ont été différés suite à la proposition par la DSTE de nouvelles fonctionnalités en vue d'affiner la plateforme. Ces nouvelles propositions qui nécessitent des développements complémentaires et des ressources financières seront prises en charge par SENUM SA et la GIZ. D'ailleurs elles ont fait l'objet de contrat entre ces derniers et la DGTSS, pour déterminer les modalités de mise à disposition de ressources au profit de SENUM afin de lui permettre d'assurer une exécution plus diligente des activités prévues. Ainsi, la mise en œuvre de ce contrat qui sera signé incessamment, permettra de prendre en charge toutes les propositions des parties prenantes avant d'engager l'étape des ateliers de formation.

Par ailleurs, d'autres activités n'ont pas été tenues faute de financement. Il s'agit de la mise en place du répertoire des entreprises, l'actualisation du référentiel de classification des branches d'activités et la conception de la version 2 du SYGIET.

En outre, d'autres activités qui contribuent à l'amélioration du cadre et des moyens d'intervention de l'Administration du Travail ont été réalisées et se déclinent comme suit :

- la participation de la DRTOP à la réforme du Code des Investissements qui s'inscrit également dans le cadre du PREAC et du PAP2A. Cette réforme se fixe, entre autres objectifs, de soutenir le développement du secteur privé national, de promouvoir les petites et moyennes entreprises, ainsi que de favoriser et capter l'investissement direct étranger durable ;
- la participation à la tournée de dissémination du Rapport ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal) 2022 ;

- l'organisation d'ateliers avec le Centre de Formation de l'OIT et le BIT sur les méthodologies d'intervention pour l'Inspection du Travail, la planification globale, et les relations de travail ;
- le traitement des différends collectifs de travail.

### 3) Exécution budgétaire du Programme

#### ➤ Présentation de l'exécution budgétaire par action

ACTIONS	Crédits LFI	Modifications	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	125 099 741		125 099 741	115 629 895	115 629 895	115 629 895	92,43%
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	1 773 900 000		1 773 900 000	1 463 922 065	1 463 922 065	1 463 922 065	82,53%
Amélioration cadre des moyens interv et SI marché du travail	869 442 215	-	869 442 215	823 848 543	823 848 543	823 848 543	94,76%
CP	2 768 441 956	0	2 768 441 956	2 403 400 503	2 403 400 503	2 403 400 503	86,81%

#### ➤ Exécution budgétaire des activités du Programme

ACTIVITES	Crédits ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Suivre et coordonner les activités du programme	125 099 741	115 629 895	-9 469 846	92,43%
<b>ACTION</b> Coordination sectorielle	125 099 741	115 629 895	-9 469 846	92,43%
P_2019-01-01: Instaurer mécanismes traitement suivi éval cahiers doléances	12 000 000	11 995 090	-4 910	99,96%
P_2019-02-03: Elaborer et mettre en œuvre un nouveau PNSSEE	9 000 000	2 000 000	7 000 000	22,22%
P_2019-02-02: Promouvoir la négociation collective	14 000 000	13 962 763	-37 237	99,73%
P_2019-02-04: Lutter contre le travail des enfants	30 900 000	30 893 417	-6 583	99,98%

<b>P_2019-02-05: Evaluer PCN2012-2017 travail des enfants adopter nouveau PA</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 967 950</b>	<b>-32 050</b>	<b>99,60%</b>
<b>Action : Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective</b>	<b>1 773 900 000</b>	<b>1 463 922 065</b>	<b>-309 977 935</b>	<b>82,53%</b>
<b>Promouvoir les Normes Internationales du Travail (NIT)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 953 200</b>	<b>-46 800</b>	<b>99,42%</b>
<b>Elaborer les textes d'application du Code du travail</b>	<b>13 500 000</b>	<b>13 325 624</b>	<b>-174 376</b>	<b>98,71%</b>
<b>Elaborer et mettre en œuvre plan de formation agents de l'AT</b>	<b>16 000 000</b>	<b>15 997 673</b>	<b>-2 327</b>	<b>99,99%</b>
<b>Etudes sur PFTE dans serv dom travail agric transport urbain</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 998 905</b>	<b>-1 095</b>	<b>99,98%</b>
<b>Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 999 510</b>	<b>-490</b>	<b>99,99%</b>
<b>Produire et partager rapport annuel sur les stat du travail</b>	<b>15 000 000</b>	<b>11 994 605</b>	<b>-3 005 395</b>	<b>79,96%</b>
<b>Démat les procédures admin /plateforme de gestion en ligne</b>	<b>14 000 000</b>	<b>8 998 146</b>	<b>-5 001 854</b>	<b>64,27%</b>
<b>Mener une enquête nationale sur l'emploi salarié</b>	<b>35 498 901</b>	<b>24 127 275</b>	<b>-11 371 626</b>	<b>67,97%</b>
<b>Concevoir et mettre en ligne un portail web pour la DGTSS</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 999 020</b>	<b>-980</b>	<b>99,98%</b>
<b>Mettre en place un SOSTE dans 6 régions</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 999 510</b>	<b>-5 000 490</b>	<b>28,56%</b>
<b>Renforcer moyens de contrôle des ITSS dans les entreprises</b>	<b>746 443 314</b>	<b>727 465 225</b>	<b>-18 978 089</b>	<b>97,46%</b>
<b>Action : Amélioration cadre des moyens interv et SI marché du travail</b>	<b>869 442 215</b>	<b>823 848 543</b>	<b>-45 593 672</b>	<b>94,76%</b>

➤ Exécution des dépenses de transferts

Action	Nom de l'organisme bénéficiaire du transfert	Nature des transferts	Nature des crédits	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution %
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	PACTE NATIONAL DE STABILITE SOCIALE & D'EMERGENCE ECONOMIQUE	Transferts courants	CP	100 000 000	100 000 000	0	100%

Action	Nom de l'organisme bénéficiaire du transfert	Nature des transferts	Nature des crédits	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution %
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Plan National de Renforcement du Dialogue social	Transferts courants	CP	350 000 000	247 102 845	102 897 155	70,6 %
		Transferts en capital	AE				
			CP				

Action	Catégorie transferts ou de subventions	Nature des transferts	Nature des crédits	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution %
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	Subvention CNTS	Transferts courants	CP	139 599 796	139 599 796	0	100
	Subvention UNSAS	Transferts courants	CP	76 246 671	76 246 671	0	100
	Subvention CSA	Transferts courants	CP	45 003 825	45 003 825	0	100

	<b>Subvention CNTS/FC</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>39 153 708</b>	<b>39 153 708</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (CNTS-UNSAS-CSA-CNTS/FC)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>28 500 000</b>	<b>28 500 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (UNSAS CNTSFCA CDTS)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>10 184 450</b>	<b>10 184 450</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (FGTS/B-FGTS/A-CNTS/FC/A)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (UDTS-OGTS-CDSL)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (UDTS/FO-UTS-UNTD-UTLS:B-SYNPICS)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Subvention 1er Mai (CFS-USDS-CNTLS-UTLS/A-CGTDS-STDS-CDSA-COGES-CDTS)</b>	<b>Transferts courants</b>	<b>CP</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

## **B. Programme Protection sociale des travailleurs**

Le programme Protection sociale des Travailleurs s'inscrit dans la stratégie globale de l'Etat de mise en place d'un socle de protection sociale conformément aux orientations et priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE). Il couvre les travailleurs relevant du Code du Travail et du Code de la Marine marchande que sont les salariés du secteur privé et du secteur parapublic, les agents non fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

Sous ce rapport, la problématique de son extension à toutes les couches de la population active constitue une préoccupation majeure pour l'Etat, ce qui se justifie par les initiatives et les politiques menées dans ce sens à travers notamment plusieurs entités tels que l'Agence nationale de la Couverture Maladie universelle, la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, la Direction générale de l'Action sociale et la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale.

Dans cette perspective, le Programme Protection sociale des travailleurs vise à assurer une plus forte inclusion sociale en renforçant la sécurité sociale des travailleurs et en facilitant l'accès des travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale conformément aux orientations et priorités du Programme Pays pour le Travail décent (PPTD 2018-2022).

De ce fait, il contribue à la construction d'un système de protection sociale accessible à tous les travailleurs tant de l'économie formelle que de l'économie informelle.

Mis en œuvre par la Direction de la Protection sociale qui s'appuie sur la Division de la Sécurité sociale, la Division des Institutions de Prévoyance Maladie et la Division de la Prévention, de l'Hygiène, de la Sécurité et Santé au Travail ainsi que sur les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, le Programme Protection sociale des travailleurs met l'accent sur deux leviers pour atteindre ses objectifs à savoir : le renforcement et l'extension de la protection sociale et la promotion de la Sécurité et Santé au Travail dans les lieux de travail.

A travers ces deux leviers, le Programme ambitionne de fournir aux travailleurs des secteurs formel et informel, une couverture en matière de prestations familiales, de soins médicaux, de vieillesse, d'invalidité, de décès, d'accidents de travail et de maladies professionnelles tout en leurs garantissant la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Parallèlement à cette couverture, les travailleurs disposent également d'une couverture complémentaire par le biais des politiques d'assurance et d'assistance sociale.

### **1) Bilan général et résultats**

Au titre de l'année 2022, le Programme Protection sociale des travailleurs avait inscrit ses actions dans le cadre du PAP 2A du PSE et a contribué à la mise en place de mécanismes innovants favorisant l'accès à la protection sociale à l'ensemble des travailleurs, garantissant la sécurité et la santé dans tous les lieux de travail et concourant à la résilience des travailleurs face aux risques sociaux, particulièrement pour les travailleurs vulnérables. Ainsi, les activités qui avaient été prévues ont porté sur les trois actions du Programme : la coordination sectorielle, le renforcement et l'extension de la protection sociale et la promotion de la sécurité et santé au travail. A l'heure du bilan, les résultats sont à la hauteur des attentes.

#### **➤ La coordination sectorielle et le suivi du Programme**

A ce titre, les moyens mobilisés ont permis aux responsables d'actions et d'activités d'atteindre leurs objectifs.

#### **➤ Le renforcement et l'extension de la protection sociale des travailleurs**

Pour ce point, des étapes importantes ont été franchies à travers la validation de l'avant-projet de nouveau Code de Sécurité sociale par le Comité de pilotage mis en place à cet effet et son adoption par le Conseil consultatif national du Travail et de la Sécurité sociale (CCNTSS), la vulgarisation de la Convention bilatérale de Sécurité sociale entre le Sénégal et l'Espagne, la relance de la République fédérative du Brésil pour la poursuite des négociations autour d'une Convention de Sécurité sociale ainsi que la transmission d'un projet de Convention de Sécurité sociale à la République de Belgique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation de la phase pilote du Régime simplifié pour les Petits Contribuables (RSPC), hormis l'organisation de 2 réunions sur les 4 initialement prévues par le Comité de pilotage chargé du suivi, d'autres activités non programmées en 2022 ont été tout de même réalisées au sujet des composantes 1 et 3 du projet. En effet, concernant la composante 1, relative à l'opérationnalisation de la Mutuelle sociale nationale des Artisans du Sénégal (MSNAS), il a été procédé :

- au recrutement des membres de l'Unité de gestion de la MSNAS à savoir le Coordonnateur, le Responsable administratif et financier et l'Assistant administratif ;
- au renforcement des capacités des membres du Conseil d'administration et de l'Unité de gestion sur les outils et mécanismes de la gestion administrative et financière ;
- à l'élaboration de la cartographie des structures et prestataires de service de santé ;
- à l'élaboration et la signature des projets de convention cadres et spécifiques avec les structures et prestataires de service de santé ;
- à l'organisation d'une tournée nationale de sensibilisation sur le RSPC et la MSNAS ;
- à la conception et la validation d'un prototype de carte de bénéficiaire ;
- à la détermination ainsi que la validation des mesures incitatives pour l'affiliation au RSPC ;
- à l'élaboration et la validation du cahier de charges du système d'information du RSPC ;
- à la conception de la base de données des adhérents ;
- à l'installation d'un siège fonctionnel pour la MSNAS ;
- à la validation de la stratégie et du plan de communication du RSPC ;
- à la conception et la production des outils de communication.

Pour ce qui est de la composante 3 portant sur l'adaptation du RSPC au secteur informel, l'activité sur l'extension horizontale et verticale de la phase pilote a permis d'identifier les autres secteurs prioritaires de l'économie informelle de même que les paramètres des prestations à court terme et de retraite du RSPC.

#### ➤ **L'assurance maladie obligatoire (AMO) des travailleurs**

Elle a également enregistré des résultats satisfaisants dans les domaines de l'extension de la couverture maladie aux travailleurs non permanents (l'élaboration et la validation du projet de statuts et de règlement intérieur de l'IPM interentreprises des travailleurs non permanents), de l'harmonisation des outils de collecte des données sur l'AMO (le modèle type de rapport d'activités des IPM) et du suivi des travaux de mise en œuvre de la phase pilote du Système d'Information de l'Assurance Maladie obligatoire (SIAMO).

En outre, au titre de la phase pilote du SIAMO, les réalisations suivantes ont été faites :

D'abord, sur le système de pilotage :

- les indicateurs ont été définis ainsi que les informations nécessaires et les règles de calcul ;
- la contribution au projet de l'inter régime a été réalisée ;
- la base de données a été modélisée ;
- les protocoles d'échange avec les IPM ont été définis ;
- l'architecture technique a été définie ainsi que les composants logiciels ;
- un démonstrateur a été réalisé ;
- les séances de communication avec les IPM ont été réalisées ;
- l'hébergement de la solution est pris en charge par l'ADIE ;
- les échanges de données ont été réalisés avec 3 IPM et une dizaine ont donné leur accord pour participer à la phase pilote et un premier prototype est en cours de constitution.

Ensuite, sur le métier des IPM :

- le cahier des charges du logiciel métier a été validé ;
- les exigences fonctionnelles, techniques et organisationnelles ont été publiées et communiquées aux acteurs concernés (IPM, Editeurs) ;
- le scénario pour le choix de la solution a été arrêté ;
- le processus de certification a été engagé et 6 solutions sont certifiées ;
- le processus d'adaptation de GESTAM a été engagé ;
- des équipements informatiques ont été fournis 48 IPM ;
- les IPM sont informées et incitées à engager un processus de choix ;
- les conditions pour le déploiement d'un logiciel métier dans les IPM sont réunies.

En outre, sur le processus de délivrance des soins, il convient de rappeler ici que l'analyse concerne la perspective de la dématérialisation du processus. La digitalisation induit un changement de paradigme : ce qui se faisait manuellement avec des pratiques locales divers et variées, se fait désormais dans un cadre normé et partagé. A ce propos, le SIAMO a défini les spécifications des fonctionnalités à mettre en œuvre, les bénéfiques sont significatifs pour tous les acteurs et tout en s'inscrivant dans la stratégie politique, il correspond à une attente forte de toutes les parties prenantes.

Enfin, sur la gestion des référentiels :

- l'objectif de construire des référentiels nationaux est largement partagé ;
- les bénéfiques sont significatifs pour tous les acteurs ;
- des initiatives sont engagées pour leur construction au plan national ;
- ils sont mis en œuvre dans certaines des solutions selon des modalités locales.

Il faut aussi noter la participation de la Direction de la Protection sociale aux ateliers d'élaboration du manuel de procédures des IPM et à ceux portant sur le renforcement des capacités des gestionnaires d'IPM sur le SIAMO.

En outre, au titre de 2022, les douze (12) demandes d'agrément d'IPM ont été instruites dont 10 IPM d'entreprises et 2 IPM interentreprises.

Toujours au titre de l'assurance maladie obligatoire, une subvention de cent millions (100 000 000) de FCFA a octroyée à l'ICAMO pour l'aider à assurer sa mission de service public.

Cette subvention, reçue durant le deuxième semestre de l'année 2022 (LFR), a permis à l'institution de réaliser les activités suivantes :

- l'évaluation du premier plan stratégique quinquennal de l'ICAMO (2018-2022) et l'élaboration du deuxième plan stratégique (2023-2027) ;
- la conception et la diffusion de publipreportages audiovisuels (films institutionnels) sur l'AMO ;
- l'étude de ciblage des entreprises non encore adhérentes aux IPM, afin de permettre une mise en œuvre efficace des activités de lutte contre l'évasion sociale dans ce domaine ;
- l'élaboration d'une maquette d'automatisation des états financiers des IPM (base CIPRES) et une mission de terrain pour l'accompagnement des IPM à l'élaboration de leurs états financiers ;

Au-delà de ces prestations intellectuelles, la subvention reçue, a également permis à l'ICAMO :

- d'acquérir un véhicule neuf devant lui permettre de mener à bien les missions de supervision, sur toute l'étendue du territoire, dans le cadre du programme de lutte contre l'évasion sociale ;
- de prendre en charge les réunions et sessions du Conseil d'administration tenues durant le second semestre de l'année 2022 ;
- d'organiser une session de renforcement des capacités des membres des organes dirigeants de l'ICAMO sur le projet de loi d'orientation relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique et sur l'assurance maladie ;
- d'acquérir du matériel informatique et du mobilier de bureau pour mieux équiper l'Institution;
- d'opérationnaliser le service du contrôle médical de l'AMO à travers la prise en charge des honoraires du médecin conseil de l'ICAMO ;
- de recruter un consultant chargé de réaliser l'audit comptable et la certification des états financiers de l'Institution au titre de l'exercice 2022.

### ➤ **La promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail**

Concernant la promotion de la SST, les efforts consentis ont permis de capitaliser d'importants résultats dans la prévention des risques professionnels et dans la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail. Cela s'est traduit, entre autres, par la réalisation d'une enquête nationale sur les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail (CHST) et des actions de sensibilisation sur le VIH/sida en milieu de travail.

A ce titre, on peut noter les réalisations suivantes :

- l'élaboration et l'édition d'un recueil de bonnes pratiques sur la prévention des risques relatifs à la menuiserie, la soudure, l'activité de couture, la transformation de produits halieutiques et aux risques domestiques ;
- l'élaboration du rapport bilan de l'intervention des acteurs du monde du travail en matière de lutte contre la Covid-19 ;
- la réalisation et la validation d'une étude comparative entre la convention n°161 sur les services de santé au travail et la pratique nationale ;
- l'évaluation du Programme national de SST 2017-2021 ;

- l'élaboration et la pré-validation du Programme national de Sécurité et Santé au Travail 2023-2027 ;
- la mise en œuvre d'un Plan d'actions tripartite pour la gestion de la Covid-19 dans les Unités de Production informelles (UPI) et les Très Petites Entreprises (TPE) et pour la relance de l'activité économique ;
- l'organisation de missions de sensibilisation tripartites sur la prévention des risques professionnels au niveau de 63 TPE et UPI dans les régions de Saint-Louis, Thiès et Dakar ;
- l'organisation de missions spéciales de sensibilisation sur la prévention de risques professionnels dans un contexte de Covid-19 effectuées par les Inspections du Travail au niveau de 571 TPE et UPI ;
- le renforcement de capacités des Inspecteurs et Contrôleurs du travail sur les risques professionnels dans les TPE et UPI des secteurs de la menuiserie, la soudure, la couture et la transformation des produits halieutiques pour la relance de l'activité économique ;
- la réalisation d'une enquête nationale sur les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail, vingt (20) causeries ont été organisées par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale autour des nouvelles approches de prévention, de prise en charge et de soutien en matière de VIH/sida en milieu de travail.

Enfin, la Direction a participé à plus de 15 réunions du Comité national de validation des évaluations environnementales et au suivi des plans de gestion environnementale et sociale de plusieurs entreprises et de grands projets comme le BRT, le TER.

## **2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus**

Les objectifs et indicateurs de performance du Programme Protection sociale des travailleurs sont axés sur l'amélioration du cadre législatif de la sécurité sociale, ainsi que sur les contrôles menés par les Inspections du Travail pour prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé et la sécurité au travail.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalisation n-2 (2021)	Cibles n-1 (2022)	Réalisation n-1 (2022)	Comparaison n-1/n-2 (2022/2021)		Comparaison cible/réalisation (n-1)	
		A	B	C	Ecart exécution n-1/n-2 (D=C-A)	Evolution en % (D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution (C/B)
Renforcer et étendre la protection sociale	Disponibilité du rapport de l'atelier de validation de l'avant-projet de Code de Sécurité sociale	95%	100%	100%	5%	5%	0%	100%
	Adoption de l'avant-projet de Code de Sécurité sociale par le Conseil consultatif		1	1	100%		0%	100%
	Disponibilité du modèle type du rapport annuel des IPM		1	1	1		0	100%
	Elaboration d'un projet d'arrêté rendant obligatoire la remontée des données de l'AMO	30%	70%	100%	70%	233%	30%	143%
	Disponibilité du rapport de l'atelier de vulgarisation de la Convention bilatérale de Sécurité sociale entre le Sénégal et l'Espagne	95%	100%	100%	5%	5%	0%	100%
	Validation du plan d'action de la Feuille de route sociale	50%	100%	100%	50%	100%	0%	100%
	Disponibilité du projet de Convention bilatérale de sécurité sociale avec le Brésil	25%	75%		-25%	-100%	-75%	0%
	Tenu du premier round de négociations avec la Belgique		25%		0%		-25%	0%
	Disponibilité de 04 comptes rendus des réunions du Comité de pilotage		4	2	2		-2	50%
	Nombre de travailleurs couverts par les IPM	122 870			0		0	
Promouvoir la sécurité et la santé dans les lieux de travail	Disponibilité de l'étude comparative entre la C161 et la pratique nationale		1	1	1		0	100%
	Nombre de CHST installés	56	143	81	25	45%	-62	57%
	Disponibilité du rapport de l'enquête sur les CHST		1	1	1		0	100%
	Disponibilité du programme d'intervention des ICTSS en SST en milieu de travail							
	Formation d'au moins 50% des ICTSS en SST		50%	100%	1		50%	200%
Nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles	1427							

➤ **EXPLICATION DES ECARTS**

Il était prévu également de **poursuivre les négociations autour de la Convention de Sécurité sociale avec le Brésil** mais l'Etat brésilien n'a pas donné suite à la demande qui lui a été adressée. Toutefois, il est envisagé de poursuivre les négociations en 2023.

**3) Exécution budgétaire du Programme**

➤ **Présentation de l'exécution budgétaire par action du Programme Protection social des Travailleurs (PPST)**

<b>ACTIONS</b>	<b>Crédits LFI</b>	<b>Modifications</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits engagés</b>	<b>Crédits liquidés</b>	<b>Crédits ordonnancés</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Coordination sectorielle	25 499 492	0	25 499 492	25 481 238	25 481 238	25 481 238	99,93 %
Renforcement et extension de la Protection sociale	264 600 000	100 000 000	364 600 000	364 499 404	364 499 404	364 499 404	99,99 %
Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail	52 500 000	0	52 500 000	52 422 387	52 422 387	52 422 387	99,85 %
AE							
CP	2 768 441 956	100 000 0000	442 599 492	442 350 724	442 350 724	442 350 724	99,94 %

- *Exécution budgétaire par actions et par natures économiques de 2020 à 2022 (base prise en charge)*

ACTIONS	Exécution 2020	Exécution 2021	Crédits ouverts 2022	Exécution 2022	Ecart	Taux d'exécution
Coordination sectorielle						
Personnel			23 012 873			
Biens et services	-	12 486 110	25 499 492	25 481 238	18 254	99,93 %
Transferts en capital en CP			23 012 873			
Renforcement et extension de la Protection sociale						
Personnel						
Biens et services	43 139 468	59 984 294	64 600 000	64 499 404	100 596	99,94 %
Transferts courants	500 100 000		100 000 000	100 000 00	0	100 %
Investissement AE						
Investissement CP			200 000 000	199 947 695	52 305	99,97 %
Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail						
Personnel						
Biens et services	9 488 808	55 065 450	52 500 000	52 422 387	77 613	99,85 %
Total général AE						
Total général CP	552 688 276	127 535 854	465 612 365	442 350 724	248 768	99,94 %

- *Exécution par action au premier franc*

<b>ACTIONS</b>	<b>Exécution 2021</b>	<b>Exécution 2022</b>	<b>Ecart</b>	<b>Variation en %</b>	<b>Justification</b>
<b>Coordination sectorielle</b>	12 486 110	25 481 238	12 995 128	204,77 %	
<b>Renforcement et extension de la Protection sociale</b>	59 984 294	364 447 099	304 462 05	607.57 %	Transfert ICAMO/ Projet RSPC
<b>Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail</b>	55 065 450	52 422 387	-2 643 063	0,95 %	
<b>Total du programme</b>	<b>127 535 854</b>	<b>442 350 724</b>	<b>314 814 870</b>	<b>346,84 %</b>	

➤ **Exécution budgétaires des activités du Programme**

<b>ACTIVITES</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Exécution</b>	<b>Ecart</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Suivre et coordonner les activités du programme	25 499 492	25 481 238	-18 254	99,93 %
Action P_2107-01 : Coordination sectorielle	25 499 492	25 481 238	-18 254	99,93 %
Elaborer le nouveau code unique de sécurité sociale	47 600 000	47 502 460	-97 540	99,80%
Assurance Maladie obligatoire	17 000 000	16 996 944	-3 056	99,98%
Opérationnalisation de la phase pilote du RSPC	200 000 000	199 947 695	-52 305	99,97 %
Action P_2107-02 : Renforcement et extension de la Protection sociale	264 600 000	264 447 099	-152 901	99,94%
Renforcer cadre juridique de la sécurité et santé au travail	20 500 000	20 427 094	-72 906	99,64%

Enquête sur le fonctionnement des CHST	23 000 000	22 997 203	-2 797	99,99%
Harmonisation des outils de collecte de données sur les Accidents de Travail et les Maladies professionnelles (ATMP)	9 000 000	8 998 090	-1 910	99,98%
Action P_2107-03 : Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail	52 500 000	52 422 387	-77 613	90,12%

➤ Exécution des dépenses de transferts

Action	Nom de l'organisme bénéficiaire du transfert	Nature des transferts	Nature des crédits	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution %
Renforcement et extension de la Protection sociale	ICAMO	Transferts courants	CP	100 000 000	100 000 000	0	100 %

## **C. Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative**

Le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative occupe une place centrale au sein du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions. Il s'articule autour de trois actions majeures :

- coordination administrative ;
- pilotage stratégique ;
- coordination et suivi des relations avec les Institutions.

Il vise la gestion des ressources humaines, le renforcement des moyens d'action des services, la construction, la réhabilitation et l'équipement des IRTSS, l'allocation optimale des ressources financières, l'amélioration des fonctions de planification et de suivi évaluation, le suivi régulier de l'exécution budgétaire et le renforcement de la visibilité des actions et réalisations du département.

Il cherche, aussi, à améliorer la coordination, la communication, le suivi des relations avec les Institutions et l'accès à l'information institutionnelle.

### **1) Bilan général et résultats**

Le programme support, dans sa mise en œuvre, a enregistré des résultats globalement satisfaisants.

Au titre de la **coordination administrative et du pilotage stratégique**, en plus de l'appui aux IRTSS pour un renforcement de leurs moyens de contrôle au niveau des entreprises et l'évaluation de la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale (COSRISS) en vue de sa restructuration et de sa redynamisation, les réalisations suivantes sont notées:

#### **➤ Le processus d'institutionnalisation du Genre**

Le MTDSRI a bénéficié de l'appui du projet « Ensemble vers la réforme du travail », financé par la GIZ, en plus de la dotation annuelle de l'Etat, ce qui lui a permis d'organiser un certain nombre d'activités dont le résultat a été le positionnement du genre au cœur de l'agenda du Ministère. Ces activités sont essentiellement :

- un atelier de pré- validation du rapport d'audit genre du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;
- un panel portant sur : « la promotion de l'accès à l'emploi, de la lutte contre les discriminations au travail et de la protection sociale des femmes » ;
- un atelier de finalisation de la Stratégie Genre du MTDSRI ;
- un atelier de validation technique de la Stratégie Genre du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;
- un atelier de validation politique de la Stratégie Genre du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions ;
- un déjeuner de presse de vulgarisation de la stratégie genre ;
- l'édition de la Stratégie genre en 300 exemplaires ;
- une vulgarisation de la stratégie genre auprès de la Confédération des Syndicats autonomes du Sénégal (CSA) et du Réseau national des Femmes travailleuses du Sénégal (RENAFES);
- un atelier de formation sur le genre et ses concepts pour une application effective de la dimension genre dans le secteur du travail.

Le Ministère a aussi terminé le processus d'élaboration de sa stratégie genre qui a permis de disposer, d'abord, du rapport d'audit genre du secteur et, ensuite, d'une stratégie quinquennale 2022-2026, validée en juillet 2022.

➤ **La contribution de la Cellule des Affaires juridiques à la production normative**

La Cellule des Affaires juridiques a participé à l'élaboration de plusieurs textes pour veiller à leur qualité rédactionnelle avant leur transmission au Secrétariat général du Gouvernement.

➤ **La révision du cadre stratégique**

Sous la coordination du Secrétaire général et avec l'appui du Projet « Ensemble vers la Réforme du Travail » de la GIZ, la CEPSE a appuyé le processus d'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) du département qui fixe les orientations du secteur et les axes d'intervention des acteurs pour les cinq prochaines années.

Une série d'ateliers de formulation et de validation de chaque étape a abouti à un draft de LPSD pour la période 2023-2027 qui a fait l'objet d'une validation technique le 15 décembre 2022. Ce document de référence s'inspire des enseignements tirés du contexte post COVID 19 et des résultats de l'évaluation de la première lettre afin de réadapter le cadre de structuration de la stratégie sectorielle. Elle tire également sa pertinence dans l'organisation actuelle du département et le souci d'intégrer les nouveaux enjeux conjoncturels tels que la réforme du Code du Travail, l'élaboration du projet de Code de Sécurité sociale, la mise en œuvre du Plan national de renforcement du dialogue social, la mise en œuvre du Régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC) et l'ajustement stratégique induit par l'adoption du Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A).

Dans la même dynamique, la CEPSE a engagé le processus d'évaluation ex-anté pour les nouveaux projets du MTDSRI. A cet effet, un atelier de formation et de maturation de projets a été organisé avec l'appui du projet PAPDEV-GIZ. Cette activité a permis d'une part, de renforcer les capacités des membres du comité technique de suivi-évaluation et d'autres décideurs du MTDSRI en conception, structuration et évaluation ex ante de projet ; et d'autre part, de disposer de trois (03) fiches de projets renseignées qui doivent être transmises au MEPC pour évaluation ex-anté suivant la méthode coûts-avantages, en vue de leur inscription dans le PIP.

➤ **Le dispositif de suivi évaluation du MTDSRI**

La gestion axée sur les résultats adoptée par le département nécessite la mise en place d'un système de suivi-évaluation pour mesurer les performances.

Le processus est enclenché bien avant le basculement en mode budget-programme. Mais il a été formalisé par arrêté n°24747 du 09 septembre 2022 portant création des organes de pilotage et de suivi technique de la chaîne de gouvernance « Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation » (PPBS). Il s'est traduit, entre autres, par l'élaboration d'outils de reporting permettant le suivi des activités des programmes.

Un canevas de plan de travail annuel budgétisé, un canevas de rapport de performance ainsi que d'autres outils sont mis en place au niveau du département et ont servi aux structures du ministère de cadre de planification et de suivi.

En perspective, pour mieux dynamiser ce système, le département à travers la CEPSE, compte l'informatiser en mettant en place une plateforme de gestion de la performance.

➤ **L'Inspection interne**

Dans le cadre de ses missions, l'Inspection interne a réalisé les activités ci-après :

- le dépôt du rapport définitif de la vérification administrative et financière du Bureau du Courrier commun (mission effectuée en 2021) ;
- l'organisation de l'atelier de formation sur la mission et le rôle de l'Inspection interne dans le pilotage de la performance organisé par le MTDSRI avec l'appui du projet « Ensemble vers la réforme du Travail » ;
- la participation à des réunions ou groupes de travail concernant le fonctionnement administratif et financier du ministère.

#### ➤ **La Passation des marchés publics**

La Cellule de Passation des Marchés a élaboré le Plan de passation des marchés (PPM) et s'est assurée de sa publication dans le SYGMAP (portail des marchés publics).

Elle a aussi procédé au contrôle permanent des dossiers de marchés de tous les services du département. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2022, cent soixante-treize (173) marchés, dont majoritairement des Demandes de Renseignements et de Prix (DRP), sont examinés par la CPM.

Dans sa mission d'appui-conseil aux services maitres-d'œuvre, la Cellule de Passation des marchés a particulièrement accompagné la Direction de la Protection sociale dans l'exécution de trois marchés d'acquisition de matériels et logiciels informatiques pour l'équipement de quarante-huit (48) IPM et les services de l'ICAMO dans le cadre de la mise en œuvre du Système d'Information de l'Assurance Maladie Obligatoire. Outre la Direction de la Protection sociale, la Cellule a également assisté les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche et du département de Rufisque dans la passation et l'exécution de leurs marchés.

Au titre du renforcement de capacités, le Coordonnateur de la Cellule de Passation des marchés a pris part à une dizaine de sessions de formation organisées par l'ARMP (actuel ARCOP).

Toutefois, d'autres réalisations sont également notées dans le cadre de l'action pilotage stratégique. On peut citer notamment :

- la réhabilitation des IRTSS de Kolda, Kédougou, Matam et Saint-Louis ;
- la réception provisoire des travaux de construction des IRTSS de Tambacounda et de Kaolack ;
- la poursuite des travaux de construction des IRTSS de Louga et Sédhiou ;
- le lancement des travaux de l'IRTSS de Saint-Louis ;
- la dotation des IRTSS et des services centraux en mobilier de bureau et matériels informatiques ;
- l'appui technique aux programmes métiers en planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation et en passation des marchés ;
- l'élaboration l'exécution et le suivi du budget ;
- l'élaboration, l'édition et la publication du Rapport de performance 2021 du ministère ;
- la consolidation et le suivi du plan de travail annuel du ministère ;
- l'évaluation finale de la Lettre de Politique sectorielle (LPSD) 2018-2022 du secteur Travail et Protection sociale ;
- l'actualisation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et des autres documents de planification budgétaire en rapport avec la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation et les Responsables de Programme.

## Concernant l'action **coordination et suivi des relations avec les Institutions,**

La couverture des travaux des institutions a été réalisée par le département à travers la DRI. Ainsi, pour l'Assemblée nationale, le ministère a assuré la coordination et la couverture de 98 affaires examinées par les commissions permanentes et les plénières de l'Assemblée nationale, entre janvier et décembre 2022.

Le rapport général des affaires examinées par la session ordinaire unique 2021-2022 et celui relatif à la loi de finances initiale 2022 ont été transmis à Monsieur le Président de la République, au Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Pour le compte du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), le département a participé aux travaux de la plénière de la première session ordinaire de l'année qui s'est tenue le 16 mars 2022 sur le thème : « Elaboration et adoption de l'innovation relative à la valise de l'élu » en sus de l'examen de trois projets d'avis relatifs à la gouvernance foncière, à la finalisation et à la validation institutionnelle de la politique nationale de migration, au contrôle de légalité.

Le Ministère, à travers la DRI, a participé aux deux sessions du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui ont permis de discuter et d'adopter des projets d'avis portant sur :

- « Transport routiers et modernisation du sous-secteur » ;
- « Autosuffisance et sécurité alimentaire ».

S'agissant du renforcement de capacités des attachés parlementaires et autres agents, trois ateliers ont été organisés. Il s'agit de :

- l'atelier sur le budget programme organisé les 02 et 03 mars 2022 au bénéfice des acteurs du Ministère intervenant dans le processus d'élaboration et d'exécution du budget;
- l'atelier sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques tenu les 06 et 07 septembre 2022 au bénéfice des agents du ministère;
- l'atelier sur le budget programme au bénéfice des attachés parlementaire les 13 et 14 décembre 2022.

Au titre de l'accès à l'information institutionnelle, le Centre d'Information et de Documentation sur les Institutions et la Gouvernance (CIDIG) poursuit ses activités de collecte, de traitement et de mise à disposition au public des données recueillies, principalement, auprès des Institutions.

Durant l'année 2022, cent vingt-neuf (129) lois ont été collectées et archivées. Le niveau de consultation du site web [www.dri.gouv.sn](http://www.dri.gouv.sn) reste assez élevé, avec plus de 10.000 visites enregistrées.

Les principales réalisations du Centre sont stockées dans la base de données documentaires qui compte **2453** documents traités et accessibles à travers le site.

La collecte des lois manquantes et de celles nouvellement promulguées se poursuit au niveau de l'Assemblée nationale suite à l'audit général du fonds documentaire et de la base de données numérique.

## **2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus**

- **Tableau : comparaison des résultats obtenus par rapport aux objectifs de l'année 2022**

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalisation n-2 (2021)	Cibles n-1 (2022)	Réalisation n-1 (2022)	Comparaison n-1/n-2 (2022/2021)		Comparaison cible/réalisation (n-1)	
		A	B	C	Ecart exécution n-1/n-2 (D=C-A)	Evolution en % (D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution en % (C/B)
Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Nombre de sessions de formation ou sensibilisation en genre	2	2	5	3	150%	3	250%
	Nombre d'acteurs formés sur le genre	33	60	119	86	261%	59	198%
	Disponibilité du document de stratégie genre	0	1	1	1		0	100%
	Nombre d'ITSS construites	3	3	3	0	0%	0	100%
	Nombre d'ITSS réhabilitées	4	4	4	0	0%	0	100%
	Nombre d'ITSS bénéficiaires de matériels infos et mobiliers	16	16	16	0	0%	0	100%
	Existence d'un draft de LPSD révisée	0	1	1	1		0	100%
	Nombre de sessions de formation du DSE sur la chaîne de PPBSE	1	2	2	1	100%	0	100%
	Disposition du rapport de performance de 2021	1	1	1	0	0%	0	100%
	Existence du dispositif technique de suivi évaluation	1	1	1	0	0%	0	100%
	Tenue de l'atelier de maturation	0	1	1	1		0	100%
	Nombre de projets validés à soumettre pour évaluation ex ante	0	3	3	3		0	100%
	Existence d'une base de données actualisée du personnel	0	1	1	1		0	100%

	Disponibilité du document d'inventaire (suite au recensement du patrimoine du ministère (IRTSS et services centraux))	0	1	0	0		-1	0%
	Nombre de missions de contrôles et de vérifications internes effectuées	0	1	0	0		-1	0%
	Taux de couverture médiatique des activités du ministère	0	100%	100%	1		0	100%
	Taux d'exécution du budget	99%	100%	100%	1%	1%	0	100%
	Taux d'exécution du PPM (marchés passés/ marchés inscrits)	100%	100%	100%	0	0%	0	100%
Améliorer la coordination et le suivi des travaux des institutions ainsi que l'accessibilité de leur production	Nombre de rapports disponibles	2	2	2	0	0%	0	100%
	Disponibilité du calendrier de passage des ministères stabilisé	2	2	2	0	0%	0	100%
	Nombre d'acteurs formés	30	60	84	54	180%	24	140%
	Nombre de documents numérisés mis en ligne	115	150	129	14	12%	-21	86%
	Disponibilité du calendrier de passage des ministères	2	2	2	0	0%	0	100%
	Taux de couverture des sessions à l'Assemblée Nationale	100%	100%	100%	0	0%	0	100%

➤ **Explication des écarts**

**3) Exécution budgétaire du Programme**

➤ **Présentation de l'exécution budgétaire par action du Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative (PPCGA)**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	403 100 000	133 527 351	536 627 351	536 627 351	536 627 351	536 627 351	100%
Pilotage stratégique	694 862 166	7 071 433	701 933 599	701 933 599	701 933 599	701 933 599	100%
Coordination et suivi des Relations entre les Institutions	162 700 000	0	162 700 000	161 627 563	161 627 563	161 627 563	100%
Total programme PCGA	1 260 662 166	140 598 784	1 401 260 950	1 400 188 513	1 400 188 513	1 400 188 513	99.92%

• *Exécution financière par actions et par natures économique de n-3 à n-1*

Action	Exécution 2020	Exécution 2021	Crédits ouverts de l'année 2022	Exécution 2022	Ecart	Taux d'exécution
Coordination administrative	56 378 250	603 696 710	536 627 351	536 627 351	0	100%
Biens et services	56 378 250	603 696 710	536 627 351	536 627 351	0	100%
Pilotage Stratégique	476 045 771	1 236 112 000	701 933 605	701 933 605	0	100%

Biens et services	185 900 016	236 112 000	203 275 450	203 275 450	0	100%
Investissement AE	290 145 755	1 000 000 000	498 658 155	498 658 155	0	100%
Investissement CP	290 145 755	1 000 000 000	498 658 155	498 658 155	0	100%
Coordination et suivi des Relations avec les Institutions	85 710 452-	70 853 456	161 627 563	161 627 563	0	100%
Biens et services	85 710 452	70 853 456	161 627 563	161 627 563	0	100%
<b>Total général AE</b>						
<b>Total général CP</b>	<b>1 526 414 701</b>	<b>4 821 324 332</b>	<b>3 299 035 193</b>	<b>3 299 035 193</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

➤ **Exécution budgétaire des activités du PPCGA**

Activités	Crédits ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Suivre et coordonner les activités du ministère	264 513 843	264 478 943	0	100%
Fonctionnement COSRISS	262 148 408	262 148 408	0	100%
Cellule genre	9 965 100	9 965 100	0	99.65%
<b>ACTION P_2107-02 : Coordination sectorielle</b>	<b>536 627 351</b>	<b>536 627 351</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>
Planifier suivre et évaluer les projets et activités	23 731 570	23 731 570	0	100%
Assurer le contrôle et la vérification interne	9 981 384	9 981 384	0	100%
Assurer le suivi de l'information et de la communication	13 931 080	13 931 080	0	100%

Suivre la passation et l'exécution des marchés publics	12 087 330	12 087 330	0	100%
Construction et réhabilitation ITSS	498 658 155	498 658 155	0	100%
Gérer les ressources humaines, matérielles et financières	143 544 080	143 544 080	0	100%
ACTION P_2107-03 : Pilotage stratégique	701 933 599	701 933 599	0	100%
Améliorer la coordination et le suivi des RI	49 643 244	49 643 244	0	100%
Améliorer la communication entre Institutions et accès à infos instit	111 984 319	111 984 319	0	100%
ACTION P_2107-03 : Coordination et suivi des Relations avec les Institutions	161 627 563	161 627 563	0	100%

### **III. Analyse des contraintes**

Au titre de l'année 2022, d'importants progrès ont été notés dans la réalisation des missions du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI); mais dans l'exécution de certaines activités des différents programmes, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées. Il s'agit notamment de :

- l'insuffisance des moyens logistiques : au niveau central, le parc automobile est globalement vétuste et sur les seize (16) Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, seules trois (03) disposent de véhicules en bon état, ceci grâce au concours de la Coopération allemande (GIZ). Cette situation limite la capacité des services à atteindre leurs objectifs, notamment en matière de contrôle ;
- la faiblesse des effectifs tant au niveau central que déconcentré et ceci malgré l'immensité de la charge de travail et l'étendue des missions. Cette situation entraîne un certain retard dans le traitement des dossiers et la mise en œuvre des réformes envisagées ;
- l'étroitesse des locaux (bureaux insuffisant) abritant le département qui freine la possibilité de recruter certains profils ;
- la modicité des crédits alloués au Programme Protection sociale des travailleurs ;
- le retard des dossiers d'engagement au niveau du contrôle budgétaire ministériel ;
- l'inexistence de crédits pour la prise en charge des sessions de renforcement de capacités des agents ;
- le déficit de plateformes informatiques de grande envergure ;
- l'inexécution de certaines activités du fait d'un conflit d'agenda ;
- la faiblesse du dialogue de gestion entre les différents programmes budgétaires ;
- l'impossibilité par la DRI de prévoir le nombre de calendriers de travail annuels, en dehors des deux relatifs à la LFI.

### **IV. Perspectives**

Afin d'assurer la contribution du département à la relance des activités qui ont été ralenties par la pandémie et à la réalisation d'une croissance durable et inclusive, en articulation avec les objectifs du PAP 2 ajusté et accéléré, le MTDSRI, pour l'exercice 2023, envisage de réaliser, en plus des activités programmées en 2022 et non tenues, celles qui se déclinent ainsi :

#### **➤ Programme Gouvernance du marché du Travail**

Pour redynamiser le Dialogue social, à la faveur du Plan national de Renforcement du Dialogue social (PNRDS), il s'agira de :

- renforcer les capacités de tous les acteurs sur les méthodes et techniques en matière de dialogue social et de négociation collective ;
- redynamiser la négociation collective ;
- généraliser les cadres sectoriels et internes de dialogue social ;
- renforcer le cadre juridique et institutionnel du dialogue social ;
- accroître les moyens d'intervention de l'Administration du Travail, de la Fonction publique et des cadres de dialogue social ;
- inclure les acteurs de l'économie informelle dans le processus de dialogue social;
- renforcer les capacités des partenaires sociaux en dialogue social et en négociation collective.

En outre, dans un souci de rendre accessibles les textes régissant les relations professionnelles, il est envisagé la publication d'un recueil des conventions collectives applicables au Sénégal.

La dynamique d'actualisation et de négociation des conventions collectives se poursuivra en 2023 notamment dans les secteurs des industries alimentaires, des auxiliaires de transport et des assurances.

Au cours de l'année 2023, le processus d'organisation des élections de représentativité syndicale sera parachevé pour rationaliser les relations professionnelles et la négociation collective.

La poursuite du processus de réforme du Code du Travail sera une priorité en 2023. Elle permettra de moderniser notre cadre juridique, de promouvoir l'emploi dans la législation sociale et de rendre attractif l'environnement des affaires.

L'accroissement des visites d'entreprises, pour le contrôle du respect de la législation sociale dans les établissements sera une priorité de l'Administration du Travail afin de garantir des conditions de travail décentes.

La consolidation du système d'information sur le marché du travail, à travers la production du rapport sur les statistiques du travail 2022 et le rapport sur l'emploi salarié 2019-2021 contribueront à mettre en exergue les tendances du marché du travail.

Après le déroulement de la phase pilote du processus de dématérialisation (digitalisation) des procédures de dépôt des contrats de travail, d'autres mesures sont envisagées pour la modernisation des procédures :

- le passage à la deuxième version de la plateforme de dématérialisation des contrats de travail ;
- l'extension de la dématérialisation au dépôt des DASMO et des bilans sociaux ;
- le renforcement des inspections du travail en moyens logistiques supplémentaires, pour permettre de renforcer le contrôle des conditions de travail et veiller au respect des droits des travailleurs ;
- le renforcement des capacités techniques des agents pour leur permettre de faire face efficacement aux nombreuses sollicitations des usagers dans le cadre de la promotion du travail décent ;
- le développement d'un système d'archivage physique et électronique interconnectant la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, les Directions et les Inspections du travail et de la Sécurité sociale.

### ➤ **Programme Protection sociale des Travailleurs**

Le Programme Protection sociale des travailleurs ambitionne en 2023 de renforcer son intervention au titre de ses différentes actions.

Pour le renforcement et de l'extension de la protection sociale, il est envisagé :

- d'élaborer les textes d'application du nouveau Code de la Sécurité sociale ;
- de poursuivre les négociations autour de la Convention de Sécurité sociale avec le Brésil ;
- d'entamer les négociations autour de la Convention de Sécurité sociale avec la Belgique ;
- de procéder à l'évaluation du PPTD 2018-2022 et d'élaborer le PPTD 2023-2027 ;
- de réaliser une étude actuarielle sur la branche santé du RSPC ;
- de développer le Système d'information et de gestion du RSPC ;
- de démarrer les prestations de la branche santé de la MSNAS ;
- de organiser une cérémonie officielle de lancement de la MSNAS ;

- d'élaborer le plan de développement de la MSNAS ;
- de appuyer la mise en place d'une Mutuelle sociale pour le secteur du commerce ;
- d'étendre la couverture des artisans aux autres risques (AT/MP, Retraite, Maternité).

Relativement à l'assurance maladie obligatoire, il est prévu :

- d'élaborer le guide de l'AMO ;
- de réaliser la cartographie des travailleurs non permanents ;
- de réaliser une étude actuarielle sur les paramètres de cotisation ;
- d'élaborer l'arrêté fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'IPMIETNP ;
- d'organiser l'assemblée générale constitutive de l'IPMIETNP.

En ce qui concerne la promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail, il a été retenu :

- de renforcer le cadre juridique de la SST à travers, entre autres, la révision du décret 2006-1258 du 15 novembre 2006 fixant les missions et les règles d'organisation et de fonctionnement des services de Médecine du travail ;
- de sensibiliser les ICTSS sur les risques professionnels spécifiques aux plateformes pétrolières et gazières ;
- de renforcer les capacités des ICTSS sur l'utilisation des instruments de mesure ;
- d'organiser des missions de sensibilisation sur la SST et la sécurité sociale à l'intention des TPE et Unités de Production informelles ;
- de mettre en œuvre le Programme HealthWise dans les hôpitaux de niveau 1, 2 et 3.

#### ➤ **Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative**

Les perspectives pour ce programme concernent, entre autres, les aspects ci-après :

Pour la Coordination administrative :

- la coordination et le suivi de l'ensemble des activités des trois programmes pour en assurer une cohérence interne et une parfaite synergie ;
- l'organisation d'un atelier d'élaboration et de pré-validation des projets de texte créant la nouvelle COSRISS ;
- l'organisation d'un atelier du Conseil consultatif de la Sécurité sociale sur les projets de texte créant la nouvelle COSRISS ;
- la tenue d'un séminaire sur la prise en compte par les textes d'application du Code unique de sécurité des spécificités des groupes cibles pour l'extension (professions libérales, travailleurs indépendants, travailleurs de l'économie informelle etc.).

Concernant la Cellule du Genre et de l'Equité, les principaux défis résident dans la mise en œuvre du plan quinquennal de la stratégie 2022-2026 :

- l'appropriation de la stratégie genre par tous les acteurs du MTDSRI, les Administrations sous tutelle et les partenaires sociaux ;
- la mobilisation continue des membres de la Cellule du Genre et de l'Equité et de l'ensemble des acteurs et partenaires sociaux pour appuyer le département dans le plaidoyer pour l'institutionnalisation du genre dans ses mécanismes, interventions, et programmes ;
- la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action annuel et l'engagement et la réceptivité des partenaires sociaux (syndicats, centrales syndicales, entreprises, établissements, etc.).

Relativement au pilotage stratégique, il est prévu :

- l'évaluation des activités de l'année 2022 et la validation des plans de travail annuels de différents programmes pour l'année 2023 ;
- l'organisation d'un atelier de contrôle qualité afin de permettre l'approbation de la politique sur la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD);
- l'édition en plusieurs exemplaires de la LPSD 2023-2027 ;
- la poursuite et le suivi de la construction et de la réhabilitation des IRTSS en relation avec l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices Publics (ACBEP);
- la poursuite de la construction de l'IRTSS de Sédhiou, de celle de Louga et de Tambacounda, la réhabilitation des IRTSS de Matam et Kolda et la construction de l'IRTSS de Saint-Louis ;
- l'équipement des IRTSS en mobilier de bureaux et matériels informatiques ;
- la poursuite de l'équipement des services centraux du programme ;
- l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines ;
- la préparation, l'exécution et le suivi des budgets programmes ;
- l'élaboration d'une base de données de projets qui sera soumise à l'évaluation ex ante ;
- le renforcement de capacités des agents dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des budgets programmes ;
- le renforcement de capacités des « points focaux suivi-évaluation »;
- l'élaboration de la charte de gestion ministérielle ;
- le renforcement de capacités des acteurs de la commande publique ;
- l'instauration d'un cadre de dialogue permanent entre acteurs de la commande publique ;
- le suivi de la cohérence entre le PPM et les Plans d'engagement semestriels.

Enfin, les activités de l'action « Coordination et suivi des relations avec les Institutions » se poursuivront à travers :

- la coordination et la couverture des travaux de l'Assemblée nationale ainsi que l'élaboration et la transmission des comptes rendus ;
- la représentation aux travaux du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;
- la représentation aux travaux du Conseil économique, social et environnemental ;
- le renforcement des capacités des Attachés parlementaires et des agents ;
- la poursuite du programme d'archivage et de documentation par la collecte des documents en provenance des Institutions, leur numérisation et leur mise en ligne dans le site web [www.dri.gouv.sn](http://www.dri.gouv.sn) .

## **Conclusion**

Dans le souci de contribuer considérablement à la réalisation d'une croissance inclusive, à la lutte contre les inégalités et à l'émergence d'une économie résiliente, face à un contexte économique bouleversé par les différentes crises sociales, (pandémie COVID 19, guerre Russo-Ukrainienne etc...), le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les

Institutions s'est évertué, durant l'année 2022, à produire des résultats forts appréciables sur l'ensemble de ses trois Programmes budgétaires.

Ces résultats sont des acquis importants qu'il faudra consolider et démultiplier nonobstant les contraintes rencontrées afin de mieux engager et réussir les chantiers majeurs de l'année 2023 du département notamment la réforme du Code du Travail, la finalisation du projet de Code de Sécurité sociale, la poursuite de la digitalisation des procédures de dépôt des contrats de travail, et l'extension à celles des DASMO et bilans sociaux, l'accroissement du contrôle dans les milieux de travail, l'extension de la protection sociale à de nouvelles cibles de la population, l'appui aux travailleurs de l'économie informelle pour faciliter leur transition vers l'économie formelle conformément à la Recommandation n° 204 de l'OIT, l'organisation des élections de représentativité syndicale, la poursuite du déploiement du Plan national de renforcement du Dialogue social.